

Image not found or type unknown



Mon patron me réclame le remboursement de ma prime de fidélité

Par **louloutita**, le **06/01/2009** à **14:38**

Bonjour, Mon patron me paye une prime de fidélité tous les mois depuis mon embauche qui équivaut à 10% de mon salaire brut mensuel. Cette prime doit-être remboursée à 100% si je pars la 1ère année, 50% si je pars la 2ème année, et 25% si je pars durant la 3ème année. Est-ce bien légal? Une entreprise peut-elle vous obliger par ce biais à rester au moins pendant 3 ans? Aujourd'hui, j'ai donné ma démission au bout d'un an car l'ambiance est insupportable et je suis très inquiète de devoir rembourser l'intégralité de cette prime ou bien que celle ci me soit retirée de mon solde tout compte. Merci de bien vouloir m'aider.